

Voltaire, *Traité sur la tolérance*

L’Affaire Calas (une erreur judiciaire dont un commerçant protestant de Toulouse est victime en 1762) est surtout connue grâce à l’énergique intervention de Voltaire, qui se documente de près sur l’affaire et qui publie à ce propos, en 1763, son Traité sur la tolérance. Il s’agit un petit texte dans lequel il dénonce l’iniquité des juges de Toulouse et où il se lance dans un vigoureux plaidoyer pour la tolérance, seule protection à ses yeux contre la violence religieuse. Dans l’extrait qui suit, Voltaire veut fonder le droit humain sur le droit naturel (le seul qui soit commun à tous) et invoque, comme Castellion deux siècles plus tôt, la règle d’or. Dans l’avant-dernier alinéa de cet extrait, parcourant les grandes civilisations de l’est à l’ouest, il montre que l’intolérance ne peut qu’aboutir à des massacres insensés.

Le droit naturel est celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé votre enfant, il vous doit du respect comme à son père, de la reconnaissance comme à son bienfaiteur. Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains. Vous avez donné et reçu une promesse, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de la nature ; et le grand principe universel de l’un et de l’autre est dans toute la terre : « Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu’on te fît. » Or on ne voit pas comment, suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre : « Crois ce que je crois, et ce que tu ne peux croire, ou tu périras. » C’est ce qu’on dit en Portugal, en Espagne, à Goa. On se contente à présent, dans quelques autres pays, de dire : « Crois, ou je t’abhorre ; crois, ou je te ferai tout le mal que je pourrai ; monstre, tu n’as pas ma religion, tu n’as donc point de religion : il faut que tu sois en horreur à tes voisins, à ta ville, à ta province. »

S’il était de droit humain de se conduire ainsi, il faudrait donc que le Japonais détestât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois ; celui-ci poursuivrait les Gangarides, qui tomberaient sur les habitants de l’Indus ; un Mogol arracherait le cœur au premier Malabare qu’il trouverait ; le Malabare pourrait égorger le Persan, qui pourrait massacrer le Turc et tous ensemble se jetteraient sur les chrétiens, qui se sont si longtemps dévorés les uns les autres.

Le droit de l’intolérance est donc absurde et barbare : c’est le droit des tigres, et il est bien horrible, car les tigres ne déchirent que pour manger, et nous nous sommes exterminés pour des paragraphes. (ch. 6, p. 44s)

Source : Voltaire, *L’Affaire Calas. Traité sur la tolérance*, 1763, Paris, éd. François Raviez, Paris, Le Livre de Poche (Libretti), 2009.